



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**OG 21 : Accompagner les professionnels
du système de santé pour garantir la qualité
et la sécurité des prises en charge dans les territoires**

CODIR / CONCERTATIONS

Date 20/03/2023



Objectif opérationnel 1 :Poursuivre l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins en établissements de santé en lien avec la procédure de certification HAS.

- Pérennisation du comité de suivi interne de la qualité des ES et renforcement des relations avec la HAS
- Accompagnement des ES le nécessitant allant du suivi des plans d'actions (47 ES) à l'accompagnement à l'élaboration de plans de retour à la qualité (ARS/SRA pour 5 ES)
- V2014: Bilan régional (comparable au niveau national): 40 % des ES sont certifiés A, et 60% sont certifiés B et il n'y a plus aucun ES non certifié (D)
- Accompagnement régional au déploiement de la V2020 avec appui de la SRA aux ES pilotes et régional avec la participation de la HAS, des ES pilotes et France Asso Santé
- Actions d'accompagnements thématiques en lien avec les structures du RRéVA



- Intégration des résultats de certification (et indicateurs qualité) dans les processus décisionnels

Objectif opérationnel 2 : Améliorer la prise en charge des patients douloureux chroniques dans une logique de parcours de soins

- Modélisation du financement MIG des Structures de Douleurs Chroniques (SDC) et élaboration d'un rapport d'activité commun aux SDC: mise en œuvre en mars 2019 et pérennisation
- Offrir une meilleure lisibilité auprès des médecins généralistes de l'offre en région en Structures de la Douleur Chronique avec création et diffusion du triptyque ORDOL (outil d'aide à l'orientation)



- Etat des lieux et élaboration d'un guide de bonnes pratiques en analgésie intrathécale
- Déploiement en région des RCP Douleur du centre labellisé 'Douleur' spécialisé en cancérologie
- Amélioration de la prise en charge de la douleur pour personnes vulnérables, personnes âgées et personnes en situation de Handicap avec formation des ESPrevE à la 'Douleur' pour accompagner les professionnels des EHPAD et les doter d'outils adaptés aux pratiques en EHPAD (en cours par groupe pluri professionnel)



- Un plan d'action ambitieux mais difficultés relatives à la multitude des thématiques à déployer en secteur médico-social et à la disponibilité des professionnels.



- Actions des objectifs relatifs à la certification HAS, à la biologie médicale et aux dépôts de sang dans une bonne dynamique à poursuivre
- Actions de l'objectif prise en charge de la douleur à poursuivre avec des réadaptations
- Actions d'accompagnement à la qualité à faire monter en charge, à diversifier sur la forme et à étendre à l'ensemble des professionnels du système de santé en tant compte des nouvelles contraintes (démographie....)

Perspectives d'évolutions de l'OG 21



- Intégration des actions relatives à la prévention de risque iatrogénique et des erreurs médicamenteuses
- Renforcement des actions à destination des structures et professionnels du secteur médico-social:
 - Nouvelle procédure d'évaluation nationale, commune à tous les ESSMS avec un référentiel HAS commun
 - Proposer des actions issues des enseignements tirés des inspections en EHPAD
 - Proposer des actions de prévention maltraitance/ promotion bientraitance (extensibles également aux structures sanitaires)
- Renforcement des actions à destination des structures de prévention et ses professionnels:
 - Proposer des actions relatives à la déclaration des EIGS, à l'évaluation externe, au circuit du médicament
- Renforcement des actions à destination des structures et professionnels de ville
 - Créer des outils d'acculturation à la qualité qui s'adresseront en priorité aux structures d'exercice coordonné (MSP, CPTS) et aux URPS.
 - Mettre en œuvre des formations destinées aux coordonnateurs des MSP et CPTS
 - Proposer des formations éligibles au DPC afin de les rendre attractives aux libéraux (médecins,...)
 - Contribuer au déploiement des RMM en ville, de la méthode patient-traceur, de la mesure d'indicateurs qualité)

Perspectives d'évolutions de l'OG 21



- Promouvoir la vaccination des professionnels de santé en ES, ESMS et ville comme facteur de qualité (protection des plus fragiles et réduction de l'absentéisme des professionnels)
- Intégration de l'expérience patient et ses nouveaux indicateurs
- Intégration de la qualité de vie au travail dans sa dimension de sécurisation de la prise en charge du patient
 - Programme Pacte HAS (programme collaboratif pluri professionnel d'amélioration continue du travail en équipe)



Transversalité et « aller vers »

Exemple: Promotion du signalement des déclarations d'EIGS et notamment auprès des établissements non déclarants.

Actions en deux temps :

- un webinaire régional pour le sanitaire et un pour le médico-social
- des actions de formations sur le repérage, la déclaration et le suivi des EIGS, proposées à des établissements ciblés par l'ARS.
- Réflexion intégration structures de prévention



- Objectif opérationnel 1 : Accompagner et suivre les dispositifs d'amélioration continue des pratiques professionnelles au sein des structures sanitaires (établissements de santé, structures d'exercice coordonné, LBM...), des établissements médico-sociaux et des structures de prévention .

*Certification HAS,
Evaluation MS HAS
Douleur
Promotion du signalement
Appui analyse EIGS
Prix qualité
Expérience patient*

....

- Objectif opérationnel 2 : Former et outiller les professionnels de santé, quel que soit leur lieu d'exercice, à l'amélioration continue des pratiques pour garantir la qualité et la sécurité des prises en charge

*Actions de formation SRA,
Semaine sécurité,
LBM
Vaccination
Outils évaluation et PEC douleur....*

Temps de concertations

CRSA

CCPP

CTS

Usagers



URPS

Fédérations

...



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MERCI